

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 05042

Numéro SIREN : 830 249 728

Nom ou dénomination : A2L BAT

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt 34572

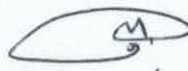
A2L BAT

**Siège social : 4, rue Georges Boisseau
92110 CLICHY**

COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2020

Copie certifiée conforme,

Le Gérant
Monsieur Charles ABDULAZIZ



Désignation de l'entreprise <u>A2L BAT</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>4 RUE GEORGES BOISSEAU 92110 CLICHY</u>											
SIRET <u>8 3 0 2 4 9 7 2 8 0 0 0 2 3</u>											
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>	
										Exercice N clos le <u>31/12/2020</u>	
ACTIF										Brut 1	
										Amortissements-Provisions 2	
										Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012						
		Autres *	014		016						
	Immobilisations corporelles *		028	2 800	030	1 960		840			
	Immobilisations financières * (1)		040		042						
	Total I (5)		044	2 800	048	1 960		840			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	3 000	052			3 000		
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	14 668	070			14 668			
		Autres * (3)	072	1 991	074			1 991			
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	13 260	086			13 260			
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	32 918	098			32 918			
	Total général (I + II)		110	35 718	112	1 960		33 758			
PASSIF										Exercice N 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120					5 000			
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126					500			
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131					5 910			
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136					5 979			
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142					17 389			
	Provisions pour risques et charges		154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166					1 310			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	6 518				15 059			
	Produits constatés d'avance		174								
Total III		176					16 369				
Total général (I + II + III)		180					33 758				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A2L BAT

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le 31/12/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	147 048
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	1 380
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	148 428
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	88 393
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(3 000)
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	21 776
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	830	244	1 277
	Rémunérations du personnel *					250	21 718
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	9 526
	Dotations aux amortissements *					254	933
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		262	
	Total des charges d'exploitation (II)					264	140 622

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	7 806
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)		294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))	347			300	656
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	1 171
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	5 979

B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	5 979	314	
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	1 171		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	
	Créance due au report en arrière du déficit				346	350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	7 806
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables *			dont imputés sur le résultat :		360
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	7 806

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFIP N°2033-B-SD 2021

Extension

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>A2L BAT</u>								Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	2 800	462		464		466	2 800		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	2 800	492		494		496	2 800		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	1 027	552	933	554		556	1 960		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	1 027	572	933	574		576	1 960		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

SAGE Experts-comptables janvier 2021 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A2L BAT						Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607		
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616		
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636		
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 380	654	1 380	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666		
TOTAL		680	1 380	684	1 380	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises					
Immob. incorporelles	700	705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710	715		2			
Constructions	720	725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745		5			
Matériel de transport	750	755		6			
Autres immobilisations corporelles	760	765		7			
TOTAL	770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		960					
Total des déficits restant à reporter		970					
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380		399			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326					
N° du centre de gestion agréé		388					
Montant de la TVA collectée		374		18 756			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378		19 193			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

TEXTE DE LA PROPOSITION DE RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 5.979 €, décide de l'affecter, en totalité, au poste « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution de la société.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 5.979 €, décide de l'affecter, en totalité, au poste « Autres réserves ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution depuis la constitution de la société.

oOo

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Charles ABDULAZIZ
Gérant

